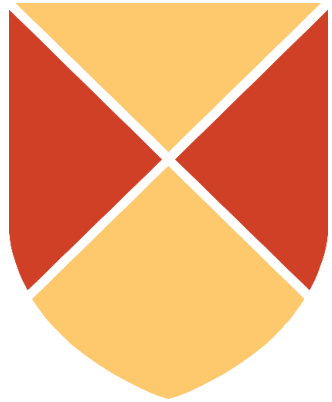




25 mars 2026



# LAMPERTHEIM

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

## Préambule

Préalablement au vote du budget primitif, le **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)** permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants.

Le DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget pour toutes les communes en M 57.

Objectifs du DOB :

- discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- informer sur la situation financière.

Ce débat donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

## Contexte économique

- Macro-économie - Contexte et finances locales
- Mesures législatives et réglementaires

## Premiers chiffres pour 2025

- Dépenses et recettes réelles de fonctionnement
- Dépenses et recettes réelles d'investissement

## Situation financière de Lampertheim

- Taux de la fiscalité
- Etat de la dette
- Capacité d'emprunt
- Endettement de la commune
- En conclusion, la situation financière à Lampertheim

## Quelques chiffres clés

- Population
- Coût de l'énergie - Electricité - Gaz
- Evolution de la masse salariale
- Dotation globale et forfaitaire
- Hausses des valeurs locatives

## Grandes orientations pour 2026

- En section de fonctionnement
- En section d'investissement
- Nouveaux projets 2026
- Orientations générales 2026

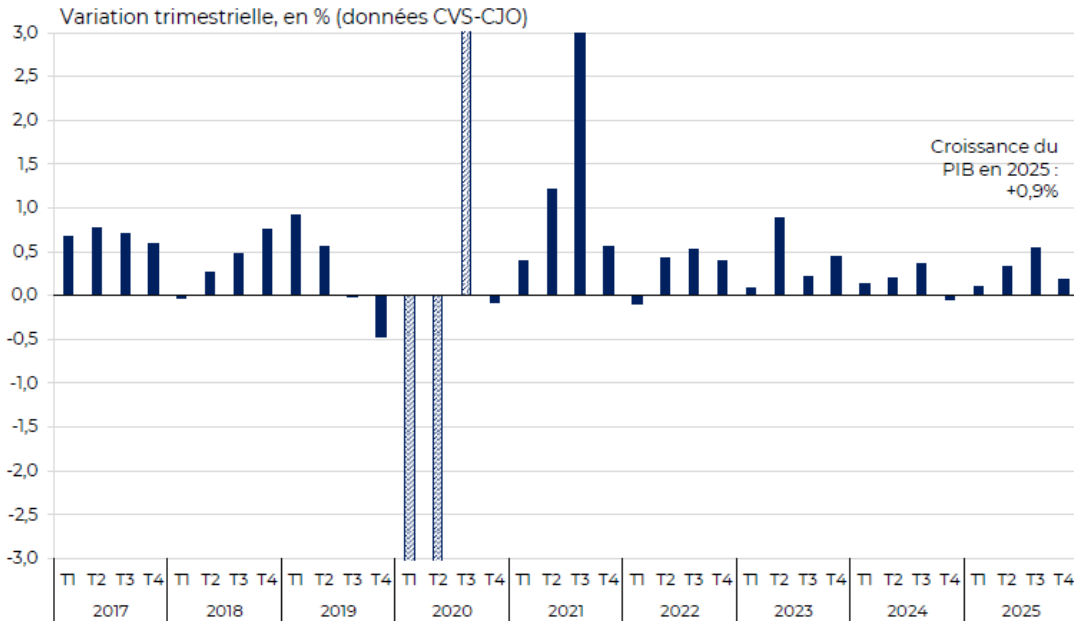
# CONTEXTE

# ECONOMIQUE

# Macro-économie - Contexte et finances locales

# Macro-économie - Contexte et finances locales

## Évolution du PIB français



Source : Comptes nationaux trimestriels Insee

©La Banque Postale

En résumé, la croissance de 0,9% du PIB en 2025 offre un contexte macroéconomique un peu porteur mais insuffisant, à elle seule, pour détendre fortement les contraintes financières des collectivités, qui restent soumises à la maîtrise des dépenses et à la participation à l'effort de redressement des comptes publics.

## Impact pour les collectivités

Les dépenses de fonctionnement ont continué à augmenter plus vite que les recettes, ce qui pèse sur l'épargne brute, malgré des finances encore jugées globalement « solides » en moyenne nationale.


# Macro-économie - Contexte et finances locales

## Impact pour les collectivités de la loi de finances 2026

Un effort budgétaire significatif dans un contexte d'instabilité politique et économique.

Des coupes dans les dotations et des mécanismes de contribution, avec des effets potentiellement récessifs sur l'investissement local.

REÇU EN PREFECTURE  
Le 02/04/2026  
Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-067-216702563-20260401-RO\_POINT14



# Actu Eco

L'actualité mensuelle économique et financière

---

13 février 2026

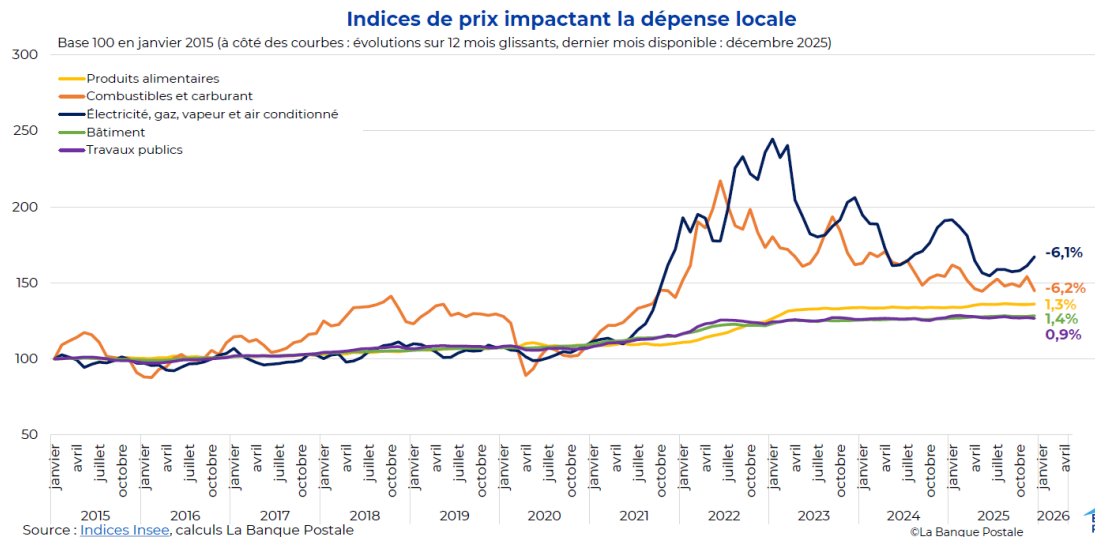
### La France finit par se doter d'un budget

- Après de longs mois de discussions au Parlement, **le projet de loi de finance 2026 a finalement été adopté début février** après que le Premier ministre a fini par opter pour le 49-3. Les investisseurs ont d'ailleurs paru en partie soulagés, comme le suggère le **recul du spread entre le rendement de l'OAT et celui du Bund autour de 60 points de base (pb), soit environ 10 points au-dessus de son niveau avant la dissolution**, alors qu'il avait culminé à 86 pb après la démission de S. Lecornu. Il reste que la pente pour le rétablissement des finances publiques est raide. Au rythme de réduction du déficit des deux dernières années, le seuil de 3 % ne serait atteint qu'en 2030. En outre, le taux apparent de la dette va continuer à augmenter au fur et à mesure que les échéances passées de la dette française émises sur des taux très bas arrivent à maturité. Autour de 3,5 % depuis le début de l'année, le niveau de l'OAT est supérieur à ce que l'on peut considérer être le rythme de la croissance potentielle nominale de l'économie française (environ 3 %). Cela nécessitera un effort important de correction du solde primaire (c'est-à-dire hors charges d'intérêt). Enfin, les échéances politiques des dix-huit prochains mois peuvent toujours, à un moment ou un autre, semer le trouble sur la gouvernance de l'Etat français.
- La croissance française a malgré tout résisté au climat d'incertitude, avec une progression du PIB qui ressort finalement à 0,9 % en moyenne annuelle en 2025.** Le marché du travail donne des signes de fragilité mais la hausse récente du chômage pourrait être due en partie à des comportements spécifiques des jeunes et au contrecoup de l'envolée antérieure de l'apprentissage qui a découlé de la longueur inhabituelle du processus budgétaire. L'inflation française a par ailleurs été particulièrement basse en janvier, en partie en raison d'effets de base et en raison de la date des soldes d'hiver. Elle devrait significativement remonter dans les mois qui viennent, surtout si le prix du pétrole restait un peu plus ferme en raison des tensions entre l'Iran et les Etats-Unis.
- La zone euro aura aussi connu une croissance honorable en 2025,** s'expliquant cependant pour un tiers environ par une performance exceptionnelle de l'Irlande. Par ailleurs, le dynamisme de l'Espagne a contrasté avec la morosité allemande. Mais le plan de relance adopté outre-Rhin devrait lui permettre de renouer avec la croissance cette année, prolongeant l'amélioration observée fin 2025. L'inflation est passée sous la barre des 2 % en janvier. La fermeté de l'euro reste surveillée de près par la BCE.
- Outre-Atlantique, la lecture de la conjoncture est rendue délicate par les différends à-coups liés au contexte constitutionnel (shutdown en fin d'année) et aux perturbations climatiques.** Ce qui paraît acquis est que l'inflation reste sous contrôle malgré la hausse des droits de douane et que la croissance résiste. La Fed a fait preuve de prudence début 2026. Son nouveau président, nommé par D. Trump, pourrait être tenté de prendre l'assouplissement monétaire au printemps.
- En Chine, la croissance est restée pénalisée fin 2025 par la faiblesse de la demande intérieure.** Le point bas sur l'inflation semble cependant avoir été touché. Enfin, **au Japon, la Première ministre a obtenu une large majorité lors des élections législatives anticipées.** La banque centrale pourrait remonter son taux directeur pour soutenir le yen.

Alain Henriot

*(Contributeurs P. Aurain, S. Ganem, H. Haddar, C. Ponton, R. Rabeantoandro)*

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2026



## Impact pour les collectivités

Les hausses du coût de l'énergie pèsent lourdement sur le budget communal. Toutefois, elles demeurent contenues grâce aux actions menées par le groupement de commande de l'EMS, auquel la commune de Lampertheim a adhéré pour le gaz et l'électricité.

Les autres dépenses connaissent également une augmentation, mais dans des proportions plus modérées.

Le « panier du maire » qui désigne un **indice des prix des dépenses communales** (il mesure l'évolution du coût des principales dépenses supportées par une commune, un peu comme l'indice des prix à la consommation mesure l'inflation pour les ménages) se situe autour de de **+3,5% à +4,5%**,

Il sert à évaluer la hausse des prix sur un ensemble représentatif de biens et services utilisés par les communes, afin de suivre **l'inflation subie par les collectivités** indépendamment de leurs choix budgétaires.

# Macro-économie - Contexte et finances locales

## Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
<a href="#">Insee (déc. 2025)</a>	+0,9%	/
<a href="#">Banque de France (déc. 2025)</a>		+1,0%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025)</a>		+0,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>		+1,0%
<a href="#">FMI (oct. 2025)</a>		+0,9%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2026)</a>		+1,0%

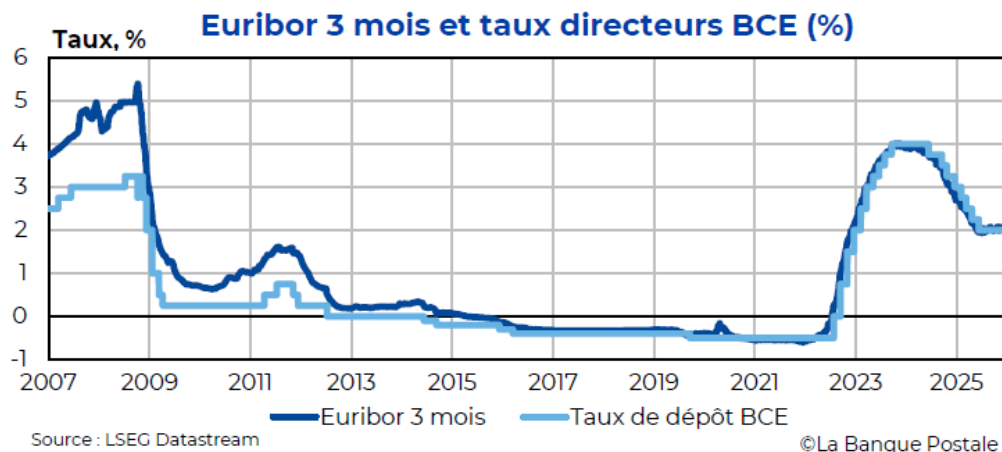
Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
<a href="#">BCE (déc. 2025)</a>	+1,5%	+1,2%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025)</a>		+1,6%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>		+1,2%
<a href="#">FMI (oct. 2025)</a>		+1,1%

## Prévisions d'inflation

Prévisions annuelles France	2025	2026
<a href="#">Insee (déc. 2025)</a>	IPC : +0,9% IPCH : +0,9%	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
<a href="#">Banque de France (déc. 2025) - IPCH</a>		+1,3%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025) - IPCH</a>		+1,3%
<a href="#">OCDE (déc. 2025)</a>		+1,3%
<a href="#">FMI (oct. 2025) - IPCH</a>		+1,5%
<a href="#">Gouvernement (PLF 2026)</a>		+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
<a href="#">BCE (déc. 2025) - IPCH</a>	+2,1%	+1,9%
<a href="#">Commission européenne (nov. 2025) - IPCH</a>		+1,9%
<a href="#">OCDE (déc. 2025) - IPCH</a>		+1,9%
<a href="#">FMI (oct. 2025) - IPCH</a>		+1,9%

## Evolution des taux d'intérêts



## Impact pour les collectivités

Un taux Euribor 3 mois à la baisse en 2025 :

Prêt en cours à Lampertheim : Taux = Euribor 3 mois + 0,10 points

=> 3,4450 % au 01/01/2025

=> 2,0800 % au 31/12/2025

Montant des intérêts payés en 2025 : 29 911 €

(pour un capital restant du au 31/12/2025 de 962 287 €)

**La fluctuation du taux variable a des conséquences sur l'endettement de la commune, c'est un élément non maîtrisable.**

# Mesures législatives et réglementaires

# DES CHARGES EN AUGMENTATION : poursuite de la hausse de la cotisation des employeurs à CNRACL

Annoncée dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2025 (PLFSS), cette mesure réglementaire est explicitée dans un décret du 30/01/2025. Ce dernier prévoit une augmentation progressive du taux des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), portant ce taux de 31,65 % en 2024 à 34,65 % en 2025, puis par augmentation de 3 points chaque année jusqu'à 43,65 % à partir de 2028.

- Cela revient à une **hausse de 3 points par an pendant 4 ans, soit 12 points au total** de la cotisation des employeurs à la CNRACL.
- 12 points équivalent à une **augmentation de + 37,9 % par rapport à 2024** de la cotisation des employeurs à la CNRACL.

**IMPACT POUR LAMPERTHEIM : + 14 000 € en 2025 / + 14 000 € en 2026 / + 14 000 € en 2027 et + 14 000 € en 2028**

**Soit + 56 000 € d'augmentation au total en 2028**

## **MAINTIEN**

### **du niveau de Dotation Globale de Fonctionnement**

Elle sera reconduite à son niveau de 2025, soit 27,4 milliards d'euros, préservant ainsi la hausse de 790 millions d'euros réalisée ces trois dernières années.

**IMPACT POUR LAMPERTHEIM : Maintien du montant encaissé en 2025, soit 25 330 € ?**

En effet, la DGF a diminué de 2024 à 2025 : DGF 2024 = 42 300 € / DGF 2025 = 25 330 €

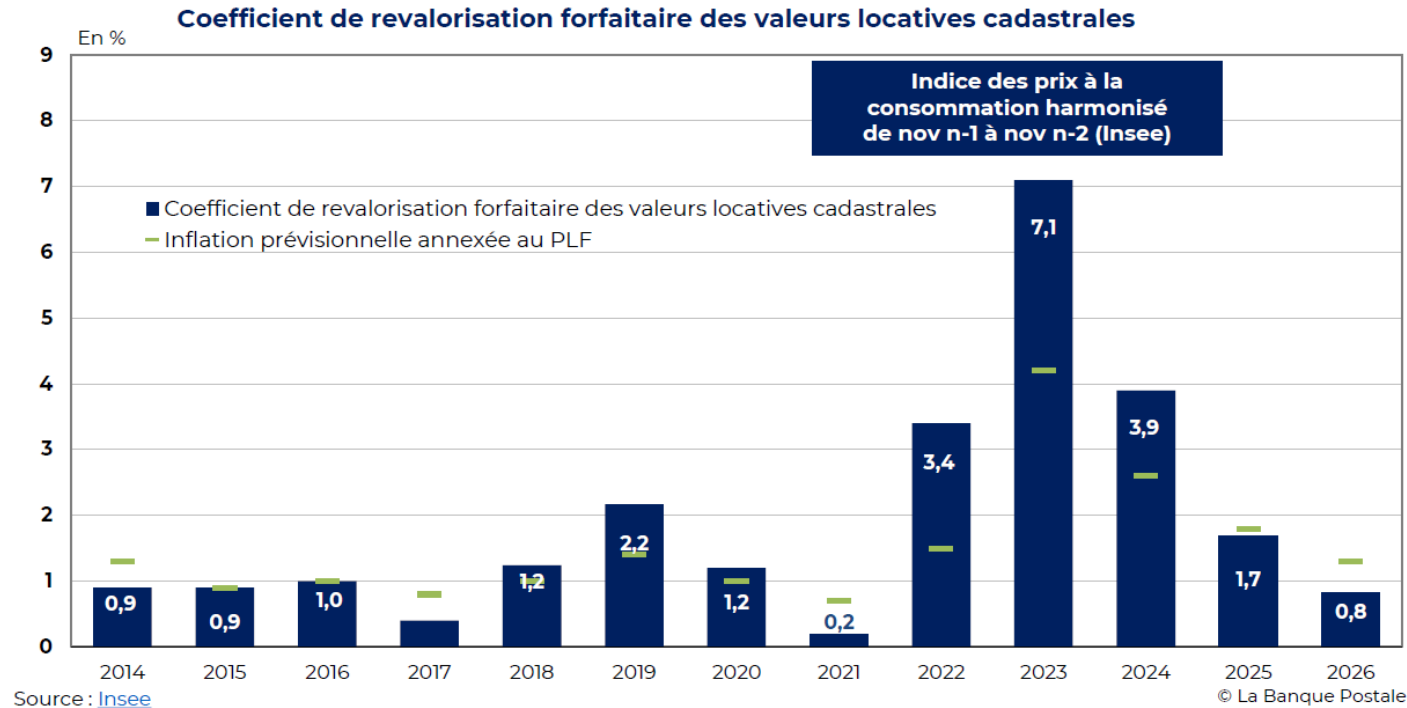
### **DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales)**

Les communes ne seront pas concernées par le dispositif de lissage des recettes « DILICO » en 2026 => **PAS DE DILICO POUR LAMPERTHEIM en 2026.**

Les intercommunalités seront soumises au DILICO. L'EMS a versé 10,472 millions de DILICO en 2025 et budgétise 10,5 millions en 2026.

**=> Impact indirect pour la commune car l'EMS devra faire des choix budgétaires en conséquence.**

# IMPOTS DIRECTS LOCAUX



Recette en légère augmentation liée à l'évolution des valeurs locatives :  
+ 0,8 % en 2026 (évolution en baisse par rapport aux années précédentes)

## Effets attendus de la loi de finance 2026 :

- Le principal effet pour les collectivités est une **pression accrue sur les budgets de fonctionnement** et une vigilance renforcée sur les investissements.
- Les EPCI apparaissent comme les structures les plus exposées, tandis que les communes sont partiellement protégées sur certains mécanismes.
- Le message général de la loi de finances 2026 est celui d'un **retour à la discipline budgétaire locale**, avec moins de marges de manœuvre financières.

# PREMIERS CHIFFRES POUR 2026

# Premiers chiffres du Compte Financier Unique 2025

LAMPERTHEIM - LAMPERTHEIM - CFU - 2025

## I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

I  
B1

### Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 262 000,00	2 715 028,34	3 977 028,34
	Recettes réalisées (1)	B	606 696,83	2 804 186,65	3 410 883,48
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 095 840,78	3 604 000,00	4 699 840,78
	Dépenses réalisées (1)	E	531 047,67	2 695 063,92	3 226 111,59
	Restes à réaliser	F	25 960,00	0,00	25 960,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	75 649,16	109 122,73	184 771,89
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-166 159,22	888 971,66	722 812,44
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-90 510,06	998 094,39	907 584,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-25 960,00	0,00	-25 960,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-116 470,06	998 094,39	881 624,33

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024 (1)	Part affectée à l'investissement : Exercice 2025 (2)	Résultat de l'exercice 2025 (3)	Résultat de clôture de l'exercice 2025 (1-2+3)
Investissement	- 166 159,22		75 649,16	- 90 510,06
Fonctionnement	1 066 297,76	186 159,22	109 122,73	998 094,39
<b>TOTAL</b>	<b>908 971,66</b>	<b>186 159,22</b>	<b>184 771,89</b>	<b>907 584,33</b>

Reste à réaliser 2025 : En dépenses d'investissement = 25 960 €

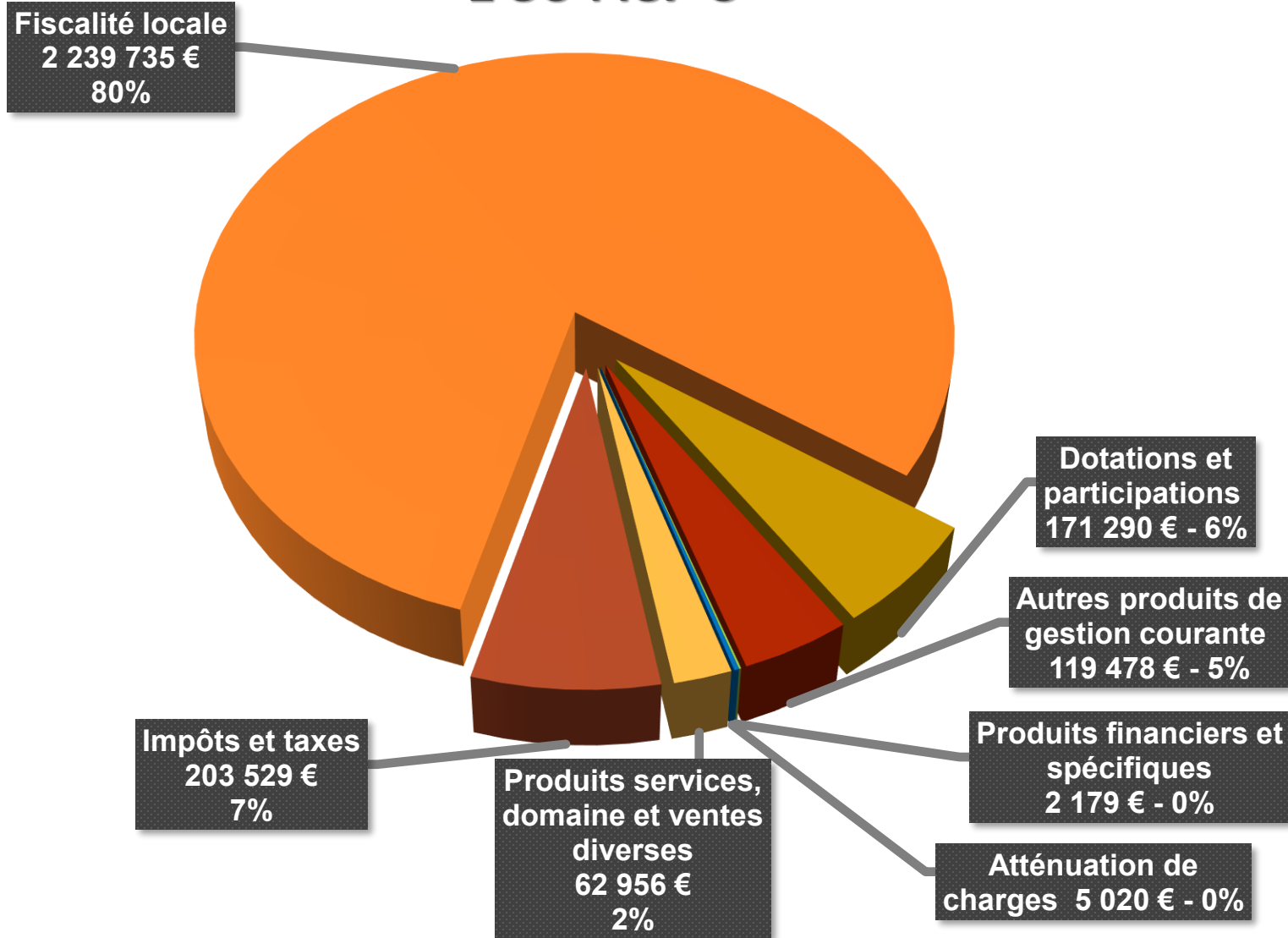
Soit un déficit d'investissement cumulé de 116 470,06 € (- 90 510,06 € de déficit d'investissement – 25 960 € de RAR 2025)

**Soit un résultat total cumulé excédentaire de 881 624,33 € (907 584,33 € de résultat cumulé – 25 960 € de RAR 2025)**

# Recettes réelles de fonctionnement 2025

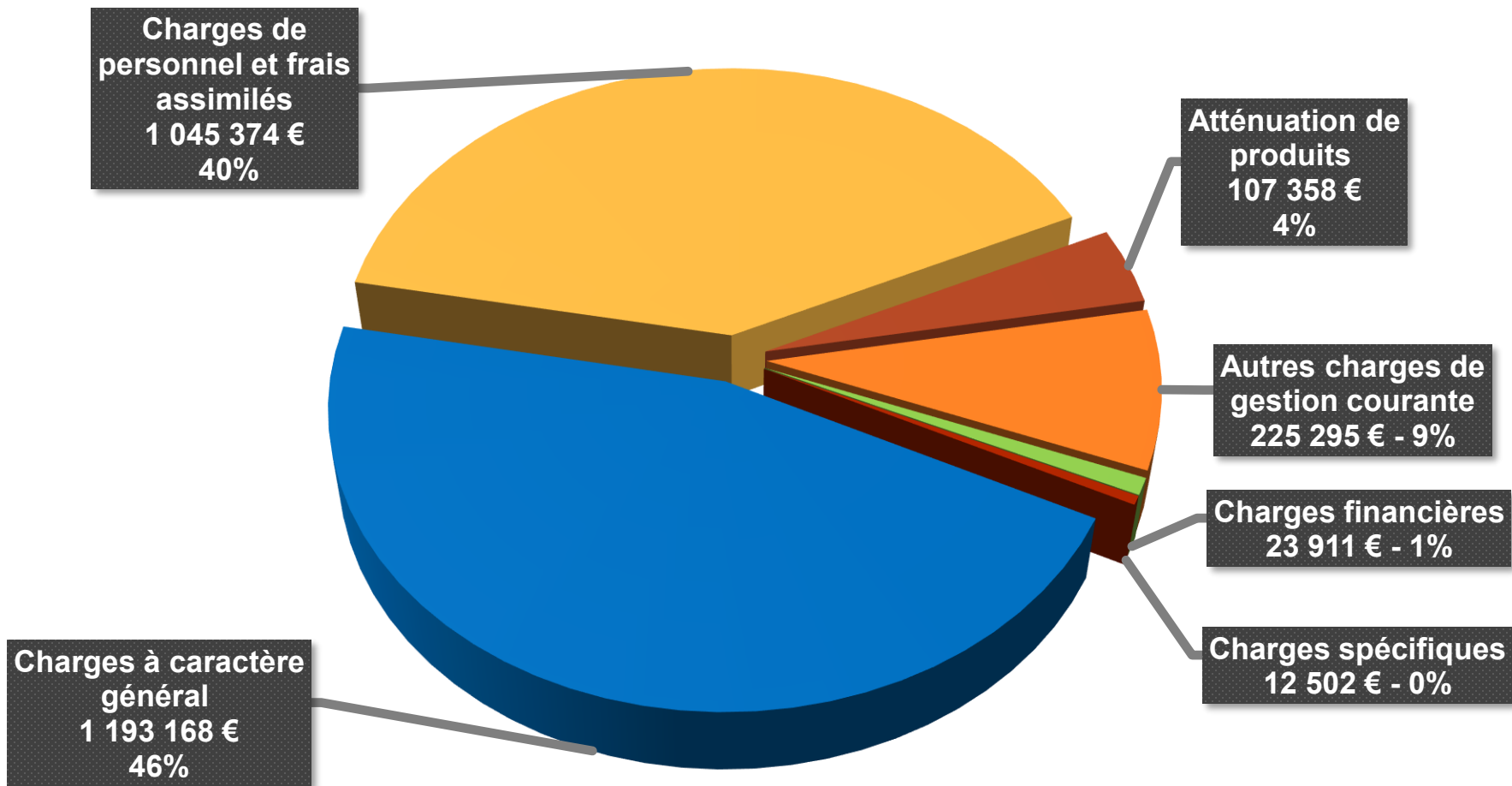
REÇU EN PREFECTURE  
Le 02/04/2026  
Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-007-210702563-20260401-AD\_POINT14\_

2 804 187 €

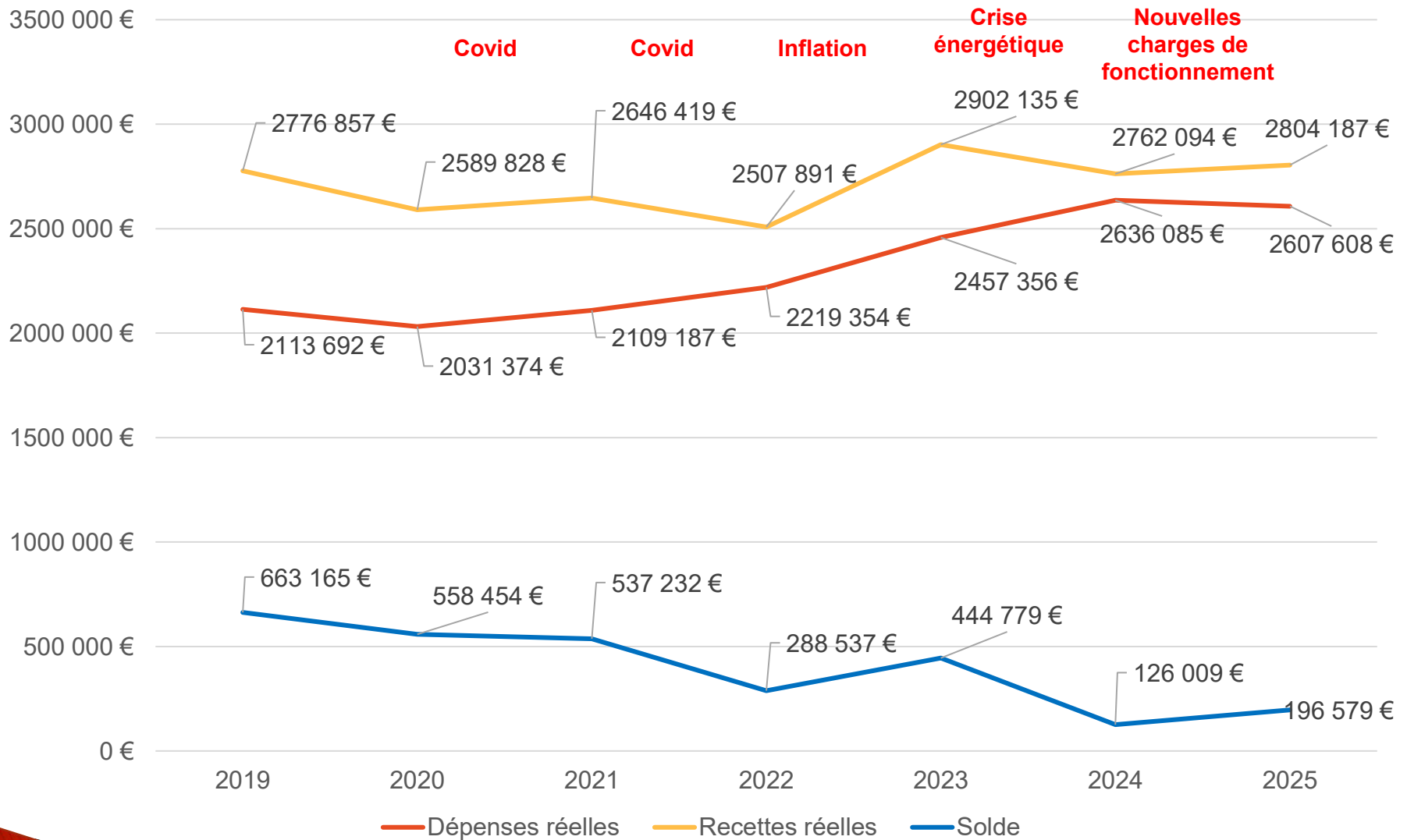


# Dépenses réelles de fonctionnement 2025

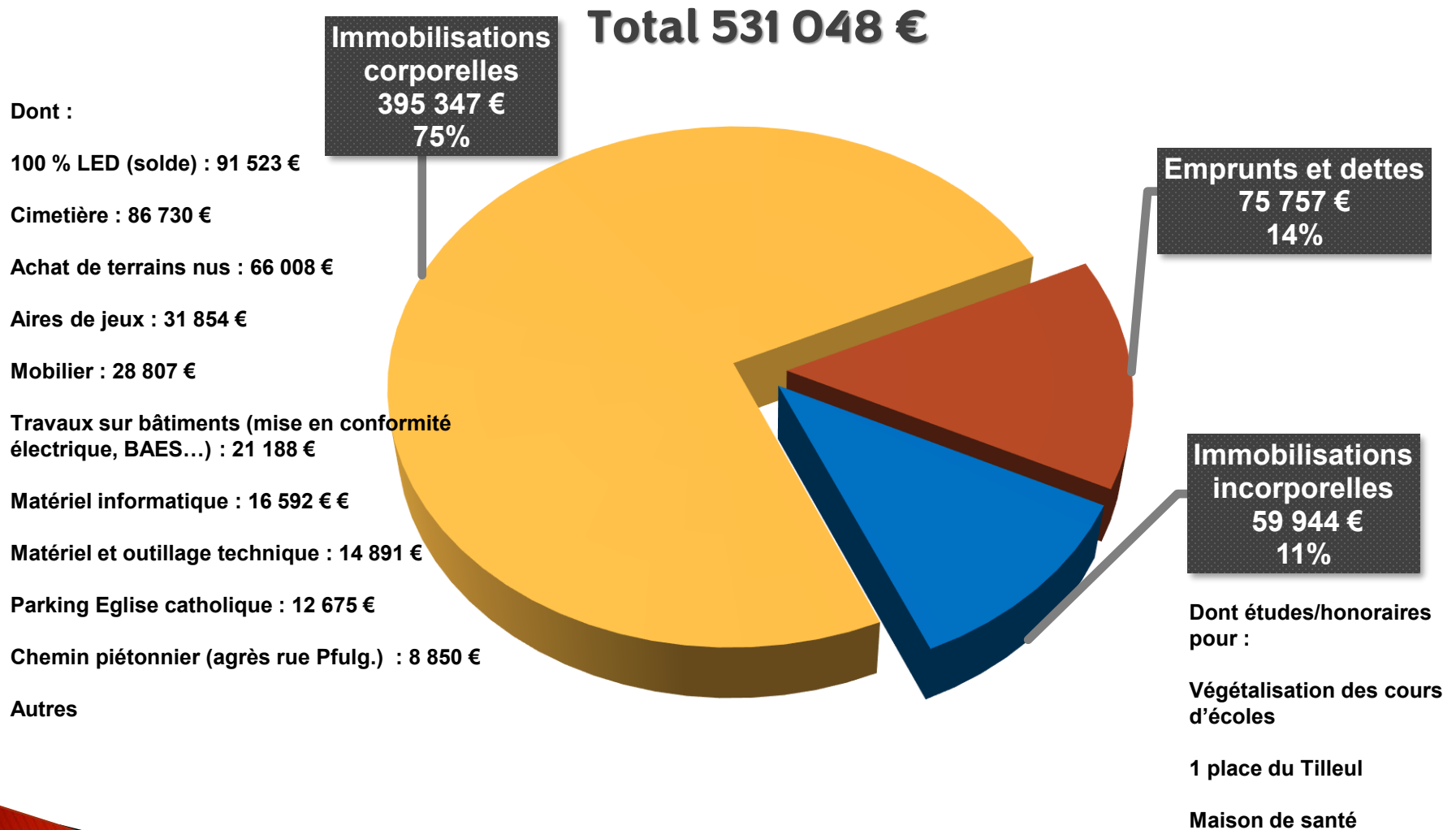
Total 2 607 608 €



# Evolution des dépenses réelles et recettes réelles de fonctionnement (sur bases CA et CFU 2025)

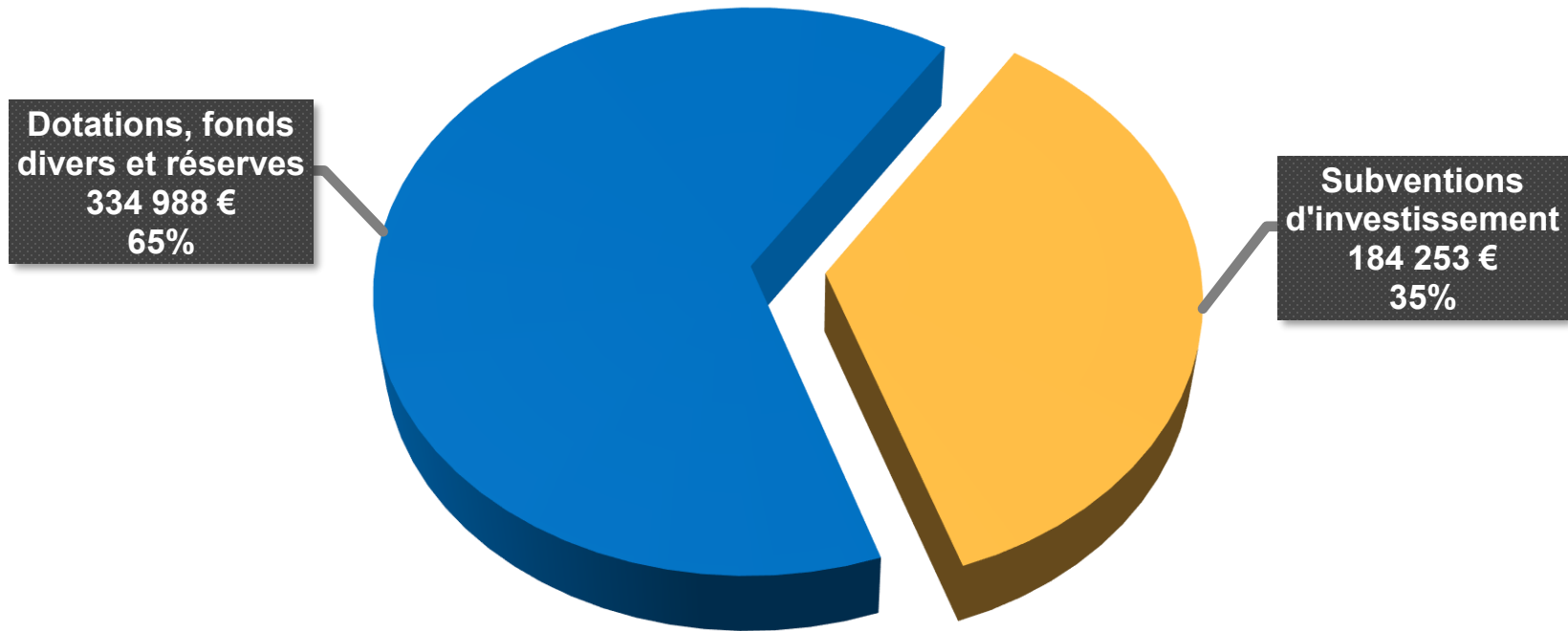


# Dépenses réelles d'investissement 2025



# Recettes réelles d'investissement 2025

Total 519 241 €



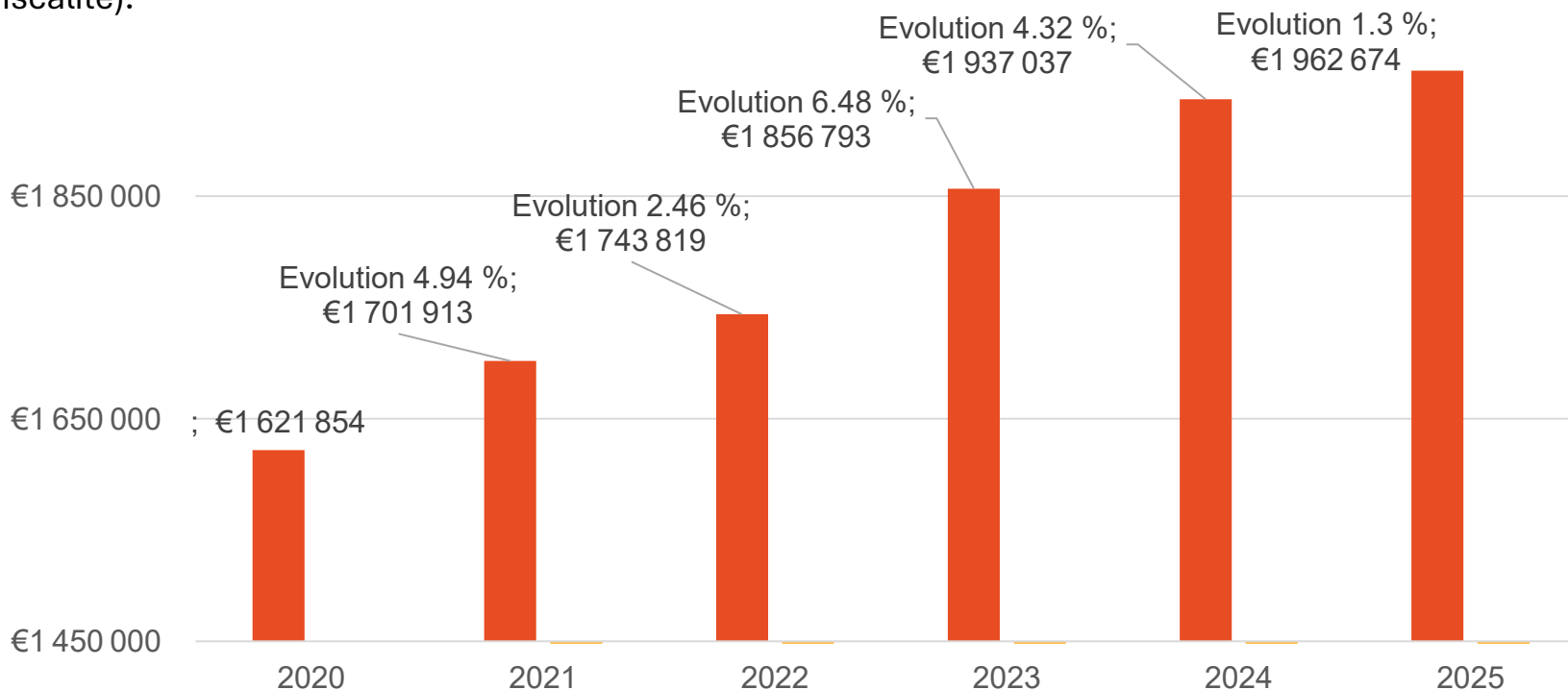
# SITUATION FINANCIERE DE LAMPERTHEIM

# Situation financière de Lampertheim en 2025

## Stabilité des taux de la fiscalité depuis 2005

Aucune augmentation des taux de fiscalité locale (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les propriétés bâties et Taxe Foncière sur les propriétés non bâties) prise par le Conseil Municipal depuis 1999.

Malgré tout, les recettes des contributions directes ont augmenté, d'une part en raison de la variation des bases théoriques (application d'un taux de revalorisation des bases par la loi de finance ou depuis 2018 par application du mécanisme instauré à l'article 1518 bis du CGI et par la variation physique des bases de fiscalité).



L'augmentation de la fiscalité directe encaissée est liée à la revalorisation des valeurs locatives, la commune n'ayant pas augmenté ses taux depuis 1999.

## Ratios de fiscalité

Direction Générale des Finances Publiques –  
Chiffres issus du compte administratif 2024 et chiffres nationaux 2024

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
dont : Impôts locaux	1 937 037	552	426	432	552

Lampertheim

## Point sur la réforme sur la taxe d'habitation

La réforme de la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, finalisée en 2020, a eu un impact majeur sur les finances des collectivités locales en France. Elle a entraîné une perte de recettes estimée à plus de 26 milliards d'euros pour le bloc communal, compensée par l'État via un transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

### Perte de recettes initiale

Les communes et intercommunalités ont perdu environ 15 milliards d'euros pour les premières et 7,5 milliards pour les EPCI, représentant jusqu'à 36% des budgets de certaines mairies. L'État s'est engagé à compenser "à l'euro près" et de manière dynamique, indexée sur le taux de TH de 2017, mais des inquiétudes persistent sur la pérennité de ce mécanisme.

### Mécanismes de compensation

La compensation repose sur le transfert du produit de la TFPB départementale, avec un mécanisme de correction pour éviter les déséquilibres : les communes "surcompensées" (où le gain TFPB excède la perte TH) subissent des retenues pour financer les "sous-compensées". Cela crée des inégalités territoriales et une forme de solidarité nationale imposée.

### Conséquences persistantes

En 2026, des tensions demeurent, avec des appels à ajuster les retenues sur les surcompensées pour plus d'équité locale et une répercussion prioritaire des impôts sur les territoires. Certaines collectivités craignent une perte de levier fiscal et une déresponsabilisation, tandis que la TH sur résidences secondaires reste un outil pour les communes touristiques

# Situation financière de Lampertheim en 2025

## Etat de la dette au 31/12/2025

La dette de la commune de Lampertheim restant à rembourser au 31/12/2025 est de 962 287 €.

La population totale de Lampertheim au 01/01/2025 est de 3 529 habitants.

Soit un endettement de **273 € / habitant au 31/12/2025**, ce qui représente un montant faible d'endettement de la commune. La commune se situe parmi les moins endettées des communes de l'EMS.

Statistiques financières de l'Eurométropole de Strasbourg :

Lampertheim : 294 € / habitant au 01/01/2025

Moyennes des communes de l'EMS : 1 486 € / habitant

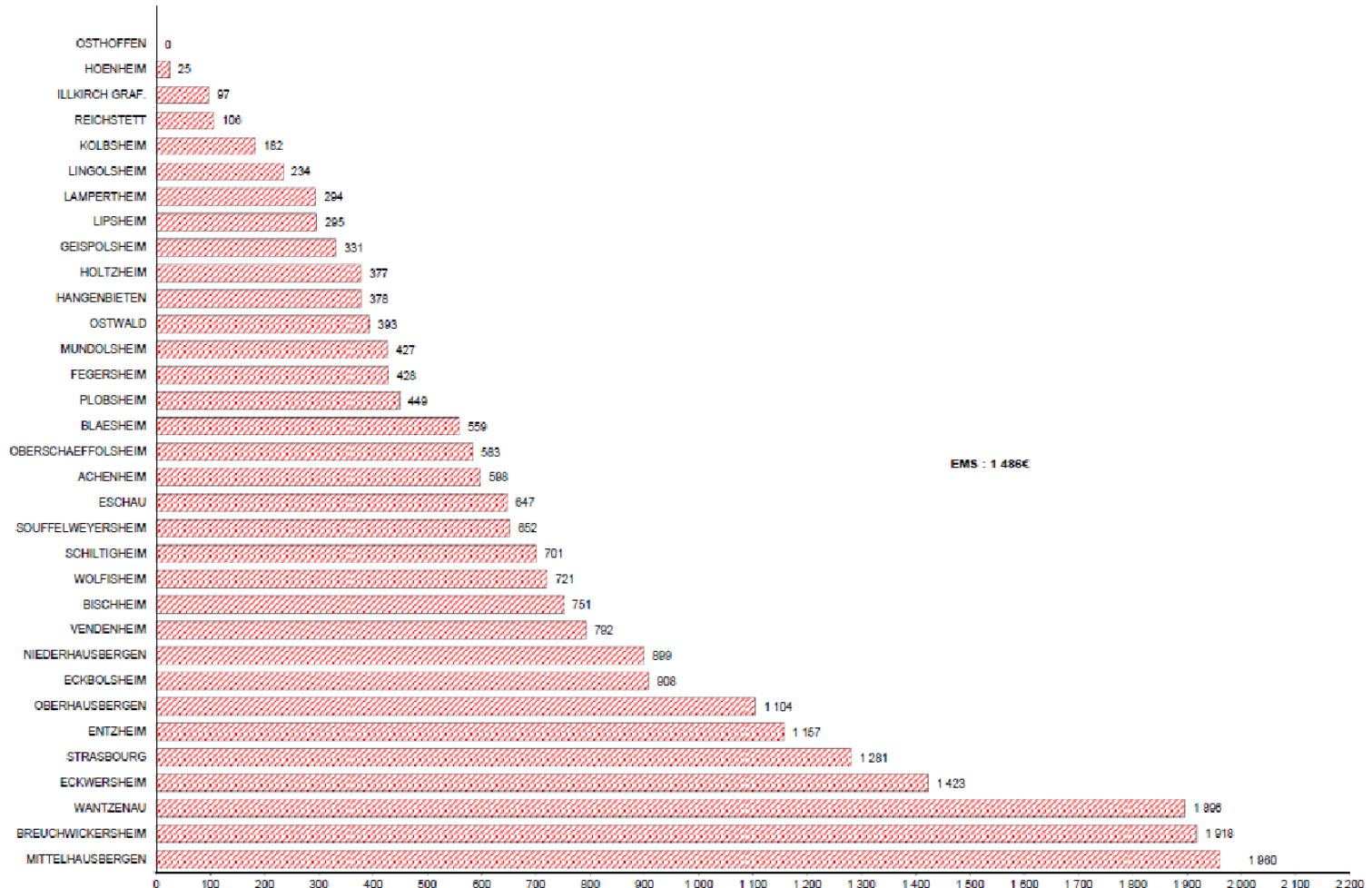
## Ratios de fiscalité

Direction Générale des Finances Publiques –  
Chiffres issus du compte administratif 2024 et chiffres nationaux 2024

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Encours total de la dette au 31 décembre	1 038 045	296	531	587	703

Lampertheim

# Endettement de Lampertheim par rapport aux autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg (au 01/01/2025) = 294 € / habitant



# Situation financière de Lampertheim en 2025

## Endettement de la commune

Le ratio d'endettement (dettes / produits de fonctionnement) permet d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement.

## Capacité d'emprunt de la commune

La capacité de désendettement (dettes / Capacité d'Auto-Financement) : le ratio de désendettement indique le nombre d'année de CAF brute nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il est usuellement admis qu'en-dessous de 3 ans, l'endettement est faible. Entre 3 et 6 ans, il est maîtrisé. Entre 6 et 9 ans, il est élevé. Entre 9 et 12, il atteint un seuil d'alerte. Au-delà de 12 ans, la situation de la collectivité se rapproche du surendettement.

Situation à Lampertheim au 31/12/2025 :

962 287 € (capital restant dû) / 881 624 € (résultat cumulé au 31/12/2024) = 1,09 an

La capacité de désendettement de la commune de Lampertheim est très positive au 31/12/2025, située sur le seuil d'endettement faible.

# Situation financière de Lampertheim en 2025

## Une situation financière satisfaisante malgré un contexte incertain

Dans un contexte mondial et national tendu, Lampertheim a maintenu une gestion rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement afin de ne pas avoir à augmenter la fiscalité ni à recourir à l'emprunt.

Dépenses de fonctionnement  
contenues et en baisse  
de 2024 (2 636 086 €)  
à 2025 (2 607 608 €)

Autofinancement  
de 881 624 €  
d'excédent de fonctionnement  
dégagé au 31/12/2025

Niveau d'endettement très bas  
: 273 € / habitant  
(1 486 € / habitant en moyenne  
pour les communes de l'EMS)

Capacité d'emprunt favorable :  
la capacité de désendettement  
de la commune est de 1,09 an  
(soit bien inférieure aux 3 à 6  
ans considérés comme  
maîtrisé)

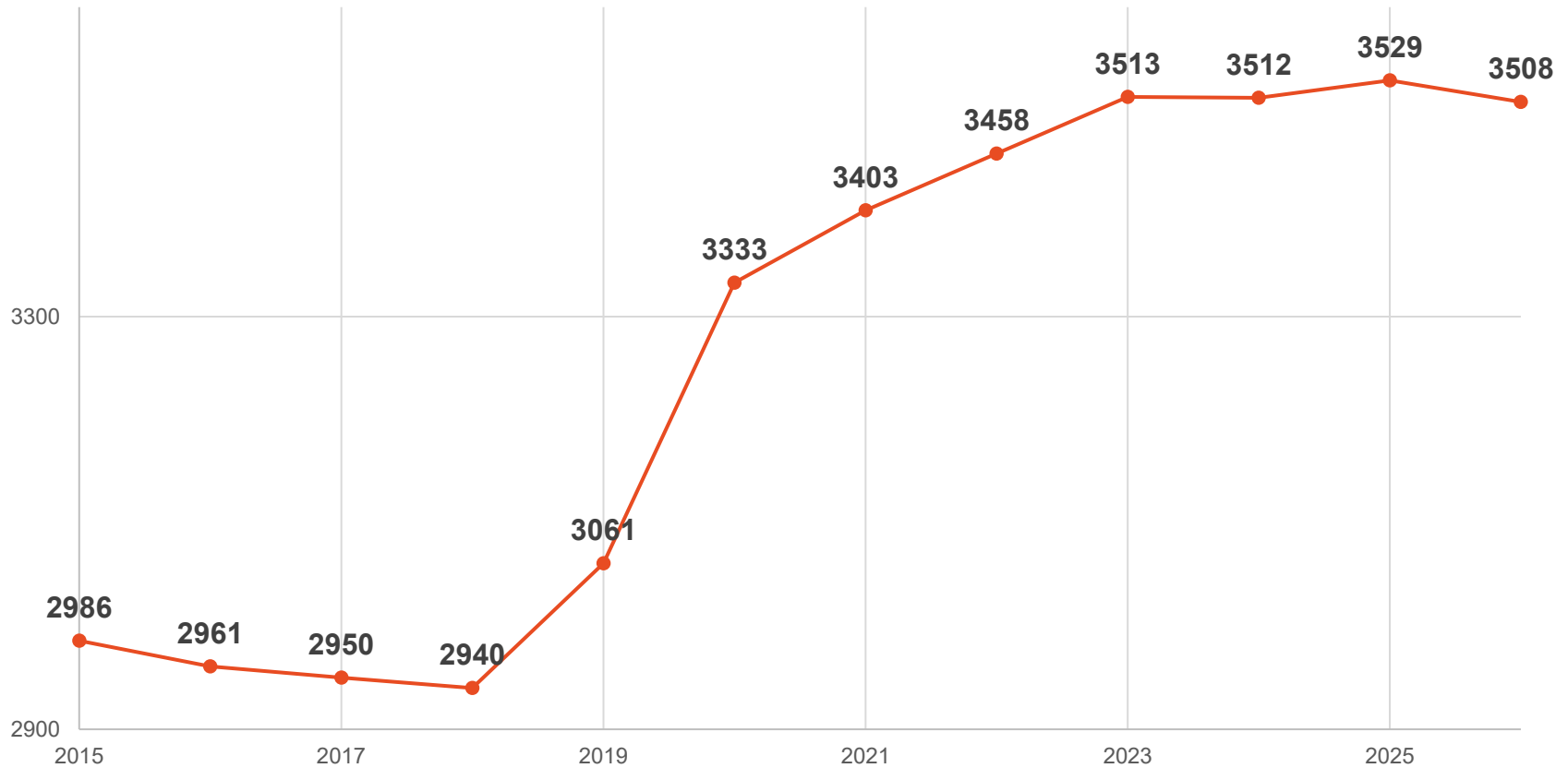
# QUELQUES CHIFFRES CLES

# Evolution de la population de Lampertheim

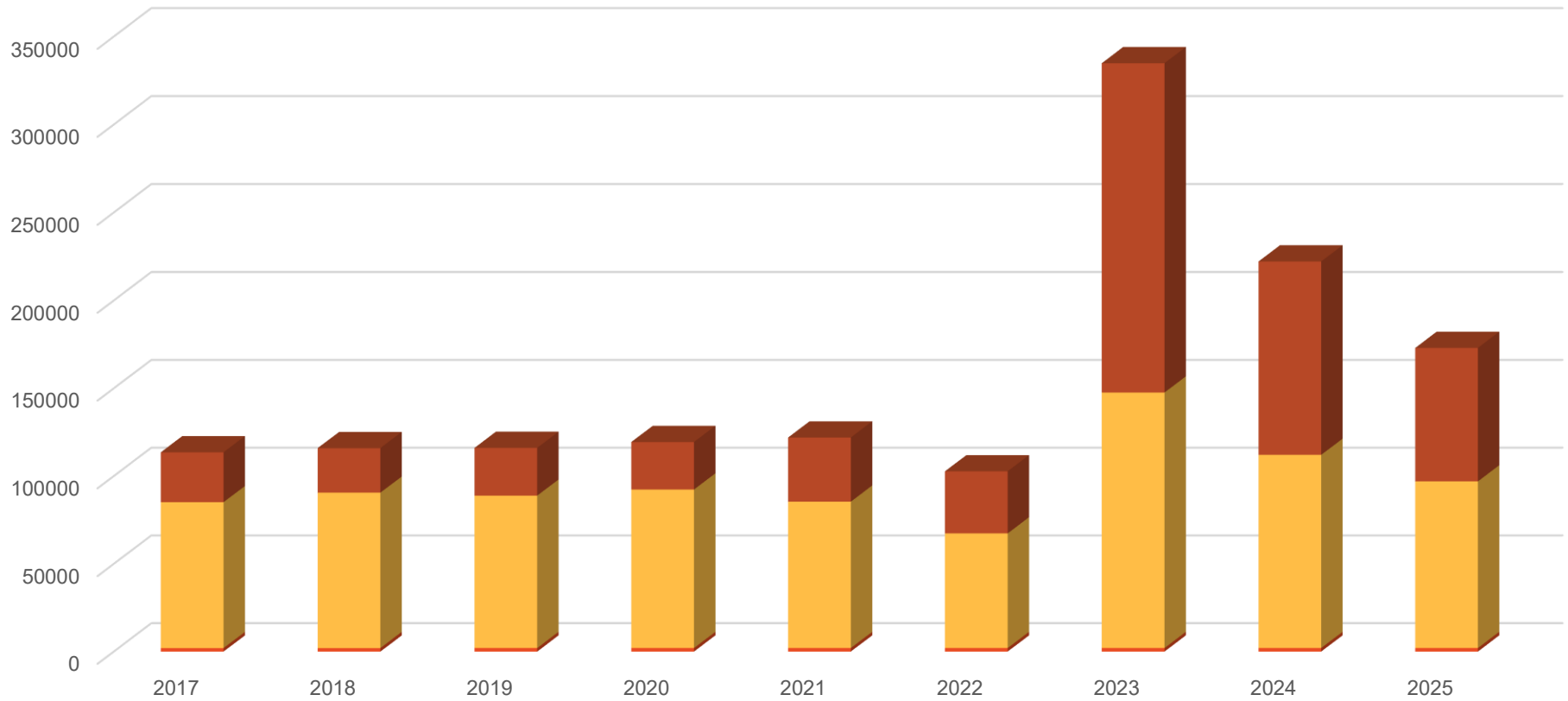
Au 1er janvier 2026 : population municipale = 3 457 h / population totale = 3 508 h

Au 1er janvier 2025 : population municipale = 3 475 h / population totale = 3 529 h

Au 1er janvier 2024 : population municipale = 3 458 h / population totale = 3 512 h



# Des coûts d'énergie (électricité) en très forte hausse depuis 2023 avec une baisse dès 2024 (grâce au marchés groupés de l'EMS) mais sans retour aux années d'avant 2022



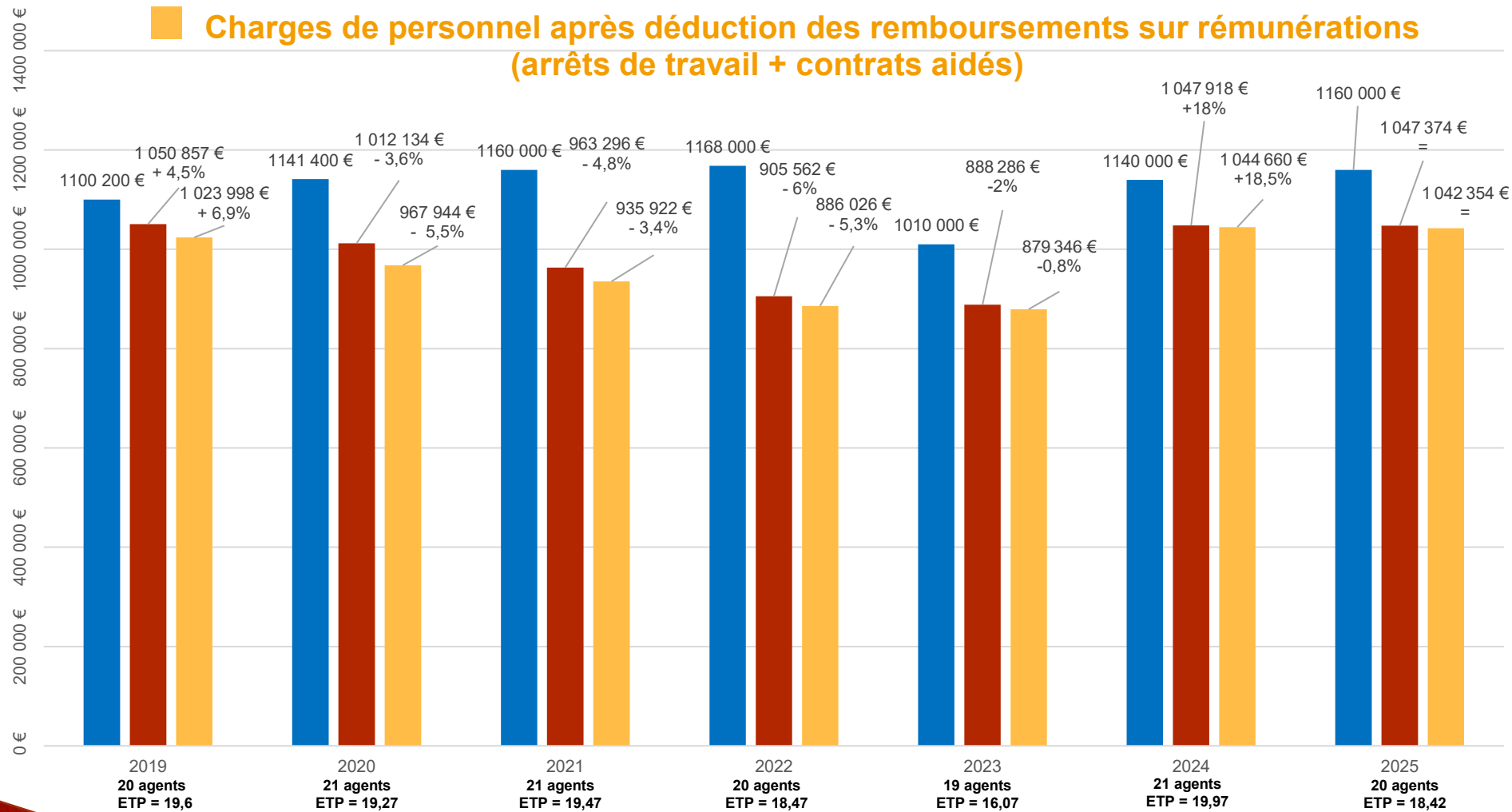
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Electricité</b>	83 109 €	88 517 €	86 832 €	90 324 €	83 413 €	65 319 €	145 580 €	110 067 €	94 937 €
<b>Gaz</b>	28 417 €	25 371 €	27 203 €	27 047 €	36 516 €	35 344 €	187 241 €	110 067 €	76 043 €
<b>TOTAL</b>	111 526 €	113 888 €	114 035 €	117 371 €	119 929 €	100 663 €	332 821 €	220 134 €	170 980 €

# Total des dépenses de personnel

**Budget Primitif**

**Total des charges de personnel**

**Charges de personnel après déduction des remboursements sur rémunérations  
(arrêts de travail + contrats aidés)**

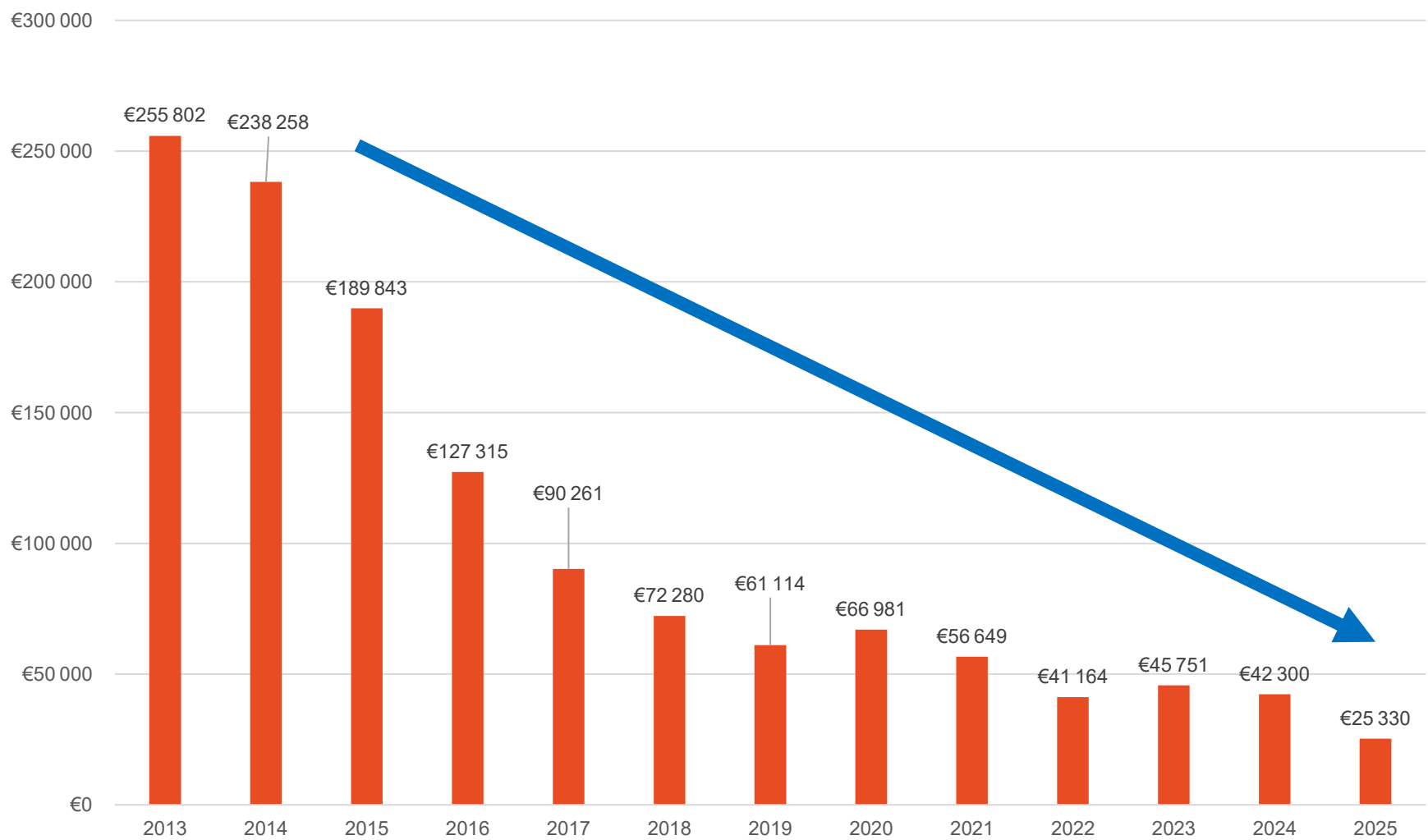


(Nombre d'agents et ETP : situation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N)

## Impact des nouveaux services

- Aménagement des crèches
- Renforcement des actions et manifestations culturelles
- Coordination Enfance – Jeunesse
- Démocratie participative
- Police Municipale
- Service périscolaire complet
- Guichet d'Etat civil
- Pôle bilingue

# Dotation Globale Forfaitaire : divisée par 10 en 10 ans



# GRANDES ORIENTATIONS POUR 2026

## AMELIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

Cela passera par le développement d'actions en faveur des aînés, notamment autour du projet de maison de santé, par le renforcement des services périscolaires et de l'école bilingue, par la mise en place d'activités sportives accessibles à tous, et par un accompagnement renforcé de nos commerces de proximité.

Une vigilance accrue permettra de garantir une gestion rigoureuse, responsable et au service de tous.

# RENFORCER LE LIEN DE PROXIMITE ENTRE LES ELUS ET LES HABITANTS

Davantage de présence des élus sur le terrain, plus de contacts directs, et une relation plus simple et plus accessible :

- Qualité de l'accueil,
- Simplification administrative,
- Développement du numérique avec accompagnement.

Les habitants continueront d'être pleinement associés aux grands projets grâce à la disponibilité et à l'écoute de l'équipe municipale :

- Mise en place de commission extra-communales,
- Actions dans le cadre de la démocratie participative,
- Référendum local.

# MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE CLAIRS, EFFICACE, FONDÉE SUR LE COLLECTIF

Organisation renforcée avec l'équipe municipale — élus et agents : gestion prévisionnelle, feuille de route, projet de service.

Gouvernance collective : adjoints engagés, autonomes et compétents, afin d'assurer une action publique fondée sur la clarté, la cohérence et l'initiative.

Les conseillers délégués seront plus nombreux et davantage impliqués dans la mise en œuvre du projet municipal. L'organisation sera simple : agir concrètement pour Lampertheim.

Missions dévolues à l'opposition, selon son programme électoral :

- Redynamiser le secteur Lampertheim de la Zone Commerciale Nord, pistes et propositions afférentes,
- Reconsidérer l'emplacement du projet du pôle de santé et en réexaminer les modalités, dans la faisabilité juridique, financière et pour une réalisation en 2028,
- Permettre la réalisation de trottoirs sécurisés entre Lampertheim et Mundolsheim,
- Repenser le stationnement à proximité des commerces et « les déposes minutes », sans obérer les zones bleues, la question des véhicules ventouses et le stationnement des riverains,
- Etudier la création d'un pôle périscolaire dédié à proximité des écoles dans sa faisabilité technique et financière en analysant le coût de réalisation, faisabilité financière dans le contexte budgétaire, capacité d'absorption des coûts de fonctionnement afférents à moyen et long terme.

# Evolution chiffrées pour 2026

# FUNCTIONNEMENT

## RECETTES = STAGNATION VOIRE BAISSSE

**Dotation Globale de Fonctionnement** : reconduite à son niveau de 2025, soit 27,4 milliards d'euros, préservant ainsi la hausse de 790 millions d'euros réalisée ces trois dernières années => **A LAMPERTHEIM** : la DGF est passée de 42 300 € en 2024 à 25 330 € à 2025. La commune ne pourra pas espérer d'avantage en 2026

**Fiscalité** : faible augmentation des impôts directs liées à la revalorisation des valeurs locatives de 0,8 % qui reste inférieure à celle de 2025 qui était de 1,7% et de 2024 qui était de 3,9 %. Constat : la recette réelle 2025 a été inférieure aux prévisions 2025, phénomène déjà constaté en 2024

**FCTVA** : la loi de finances maintient dans l'assiette du FCTVA les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et à la fourniture de services informatiques

# FONCTIONNEMENT

## DEPENSES = A MAÎTRISER FORTEMENT

### Charges à caractère général :

- Loyers payés pour la location des locaux de 550 m2 de la médiathèque, crèche et l'école de musique  
**=> + 15 000 € en 2026** correspondant à la fin de la convention tripartite conclue entre le Département du Bas-Rhin, le bailleur social 3F et la commune de Lampertheim, qui avait permis à cette dernière de bénéficier d'une aide départementale de 166 150 €, répercutée sous forme de réduction de loyer sur une période de 75 mois
- Maintenance des bâtiments et entretien courant à poursuivre (contrats de maintenance obligatoires et en constante augmentation)
- Prime d'assurance : La cotisation a augmenté de **21 837 € en 2024 à 27 136 € en 2025**, et atteindra **30 236 € en 2026**

- Frais d'entretien des espaces verts en hausse, notamment liés à la zone commerciale nord (ceux du PEM étant remboursés à l'euro près par l'EMS) : améliorer l'entretien et analyser les évolutions à apporter encore
- Participation au SIVU pour l'action sociale :  
Passe de 11 € / habitant à 13 € / habitant en 2026  
 $2024 = 3\,529 \text{ h} \times 11 \text{ €} = 38\,819$  /  $2025 = 3\,508 \times 13 \text{ €} = 45\,604 \text{ €}$   
**=> + 6 785 € en 2026**
- Participation au SIVU de l'école de musique RAVEL : 52 041 € en 2026 pour 47 élèves (médiation en cours)
- Délégations de Service Public mises en place pour le périscolaire et de loisirs (384 048 € en 2026 – OPAL) et la crèche (80 219 € en 2026 – AGF) et régularisation à finaliser avec l'AGES ex-gestionnaire de la crèche
- Maintien des coûts énergétiques (électricité et gaz) en raison des groupements de commande souscrits par l'EMS :
  - BP 2024 = 324 000 €
  - BP 2025 = 170 000 €
  - BP 2026 = 170 000 €

## Charges de personnel :

- Poursuite de la hausse de la cotisation de la CNRACL + 3 points :  
Le taux de 31,65 % passera à 34,65 %, soit une hausse **de 14 000 € pour Lampertheim** en 2025, **2026**, 2027 et 2028.  
*Cette hausse de 3 points s'appliquera durant 4 ans pour atteindre 43,65% - soit 56 000 € de cotisation supplémentaire de CNRACL en 2028.*
- Glissement – vieillesse – technicité (GVT) :  
Représente en moyenne une augmentation de 2% de la masse salariale
- Action sociale : tickets restaurants mis en place en septembre 2025 (environ 1 200 € / mois) => + 9 600 € en plus en 2026

## Autres ACTIONS :

- Poursuite du plan de lutte contre les violences faites aux enfants
- Prévention et protection des habitants / vidéoprotection / lutte contre l'isolement en lien avec le CCAS
- Développement du bilinguisme
- Améliorer la qualité des services publics (charte Marianne...)

**OBJECTIF = enveloppe 2025 => priorités à faire**

# INVESTISSEMENT

## RECETTES

- Subventions accordées pour le financement du projet « Aventures en plein air » (Agence de l'eau – Rivage / Région Grand Est / CeA / DETR) pour un montant total de 172 708 €
- Subventions accordées pour le financement du projet « Aventures en plein air » (CeA – DETR) pour un montant de 80 565 €
- Dispositif DETR / DSIL maintenu en 2026 => LAMPERTHEIM pourrait en bénéficier par l'octroi de la DETR sollicitée pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la maison de santé.
- Maintien du fond de solidarité territorial (FST) en 2026 : 9 000 €
- FCTVA sur investissements réalisés en 2025

## DEPENSES ENVISAGEES

- Végétalisation des cours d'écoles
- Projet « Aventures en plein air » avec pumptrack + skatepark + circuit initiation vélo / Rénovation tennis / Mobilier d'apprentissage et de motricité / Jeux musicaux / pickleball
- Terrain stabilisé : réfection
- Investissements tournés vers l'amélioration du quotidien des habitants
- Poursuite du travail collaboratif d'étude pour la réalisation d'une maison médicale, avec acquisition de parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet pour un montant de 600 000 €
- Poursuivre, le cas échéant, les études relatives au projet « 1 place du Tilleul » en fonction du rendu du programmiste
- Acquisition foncière

# EMPRUNT

Le ratio d'endettement (dettes / produits de fonctionnement) permet d'apprécier la solvabilité de la commune, à savoir sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement.

**Un nouvel emprunt de 2,6 M€ permettrait de rester dans des normes acceptables par rapport aux références usuellement admises.**

Il est toutefois à noter que la souscription d'un tel emprunt amènerait l'endettement total de la collectivité à 3,56 M€ et mobiliserait ainsi toutes les marges de manœuvre de la collectivité en termes d'emprunt.

Mais les dotations de l'Etat sont en forte diminution ces dernières années et probablement aussi dans les années à venir.

Il s'agit là **d'un seuil maximal** calculé sur des éléments théoriques. La soutenabilité réelle d'un emprunt doit s'analyser au regard d'un projet complet et d'un phasage des travaux, mais également du contexte économique qui incite aujourd'hui à une très grande prudence.

# Projets avec l'Eurométropole de Strasbourg

## Voirie

Phase opérationnelle pour une place de Niefern plus sécurisée pour les écoliers et offrant plus de stationnements, travaux été 2026.

Aménagement de la rue de Mundolsheim

## Assainissement

Réalisation en cours d'un bassin de rétention rue de Mundolsheim avec création de places de stationnements au-dessus, livraison au deuxième semestre 2026.

## Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Démarrage en avril 2026 de la restauration du ruisseau du Kolbsenbach sur 350 ml (déplacement du lit mineur pour améliorer la fonctionnalité du cours d'eau, restauration des zones humides, revégétalisation des berges, reméandrage ou restauration du lit du cours d'eau, restauration de zones naturelles d'expansion des crues).

## Autres projets

- 21, rue Principale = habitat + 1 supérette
- Logements sociaux rue de Mundolsheim
- ZCN (2 restaurants, 1 commerce, station de recharge rapide)

,

## Grandes orientations générales pour 2026

- Maintien des taux d'imposition des ménages, inchangés depuis 1999
- Maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement
- Investissements les plus utiles, nécessaires en fonction aussi des partenaires financiers pour être soutenables

**Débat**

**Questions**

**Réponses**

**Débat**

